

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2021

Le 6 février 2021 à 10h00, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Henri DAUCÉ, Maire, à la salle du Pré Vert, ceci afin de garantir les conditions de sécurité indispensables au contexte de crise sanitaire actuel.

Présents : Henri DAUCÉ ; Catherine DESCAMPS, Laurent BEUCHET, Catherine BAUDRIER, Philippe BARDEL, Anne SIDRE, Patrice GOUALLIER (adjoints) ; Marie-Claude CHEVILLON, Mohamed EL YAZIDI, Didier BELLAMY, Valérie ÉTIENNE, (conseillers délégués) ; Laurence NICOLAS, Franck CHAUVEL, Jeannine COLLET, Jean-Michel RENAUD, Éline FROTIN, Anne DELAUNAY, Laurence DUFOUR (jusqu'à 12h00, procuration ensuite à Anne DELAUNAY), David SALAÜN, Marie-Hélène DAUCÉ, Manuel DE OLIVEIRA, Dominique LE GUEU, Gwénaëlle LORRET.

Absents ayant donné procuration : Ronan FARAULT (procuration à Didier BELLAMY) ; Serge AUBERT (procuration à Philippe BARDEL), Christine ROUSSIN (procuration à Marie-Hélène DAUCÉ), Ludovic ÉPAILLARD (procuration à Dominique LE GUEU).

Secrétaire de séance : Valérie ÉTIENNE.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATIONS

### Mise en réserve des immeubles sis 10 et 12 Place de l'Église St-Martin

La Commune souhaite réaliser un programme d'urbanisme sur la partie est de la place de l'Église Saint-Martin. Dans ce cadre, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de faire appel au programme d'action foncière de Rennes Métropole pour la mise en réserve des immeubles situés au 10 et 12 de cette place, actuellement en vente. Via ce dispositif, Rennes Métropole va acquérir ces deux biens, et en assurer le portage pendant 10 ans maximum, au terme desquels la Commune ou un tiers (aménageur, organisme HLM, etc...) devront les racheter. Pendant ce temps, la Commune assurera la gestion de ces biens, comme si elle en était propriétaire. M. le Maire est autorisé à signer la convention afférente avec Rennes Métropole.

### ZAC multi-sites de la Houltais et du Placis-Verdys

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte une nouvelle modification au Cahier des Charges de Cession des Terrains (CCCT) de la ZAC multisites. Il s'agit d'annexer les prescriptions relatives aux maisons individuelles de la tranche 3 de la ZAC, sur le secteur de la Houltais, qui va prochainement être mise en commercialisation. Le Conseil municipal valide par ailleurs, à l'unanimité, un avenant au traité de concession. Il a pour objet d'actualiser le calendrier de versement à la Commune des participations sur lesquelles s'est engagé l'aménageur.

### Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, par anticipation du vote budgétaire qui interviendra en avril prochain, d'ouvrir des crédits en section d'investissement du budget 2021, pour un montant total de 16 000 €.

### Bibliothèque municipale : conditions d'élimination des ouvrages et supports numériques (désherbage)

Le Conseil municipal fixe à l'unanimité les conditions d'élimination des collections de la bibliothèque municipale. Les ouvrages et supports numériques en mauvais état physique ou en nombre trop important par rapport aux besoins pourront être éliminés par la responsable de la bibliothèque municipale, laquelle est chargée de mettre en œuvre la politique de régulation des collections. Les biens supprimés seront, dans la mesure du possible, proposés aux institutions communales qui pourraient en avoir besoin (écoles, maisons de retraite, associations, etc...).

### Vote des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2021

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal décide, afin de soutenir les associations locales éprouvées par la crise sanitaire de la Covid-19, de leur accorder pour l'année 2021 une subvention de fonctionnement identique à celle versée l'année dernière, indépendamment de la baisse éventuelle de leur nombre d'adhérents. Les subventions suivantes sont donc votées :

Association	Subv.			Association	Subv.
APEL École Privée	200 €	Arc-en-ciel Bibliothèque	3 500 €	Nature et sentiers	448 €
« Billard et fléchettes »	120 €	Association de Chasse	200 €	Romillé 2.0	200 €
Donneurs de sang	100 €	AS Romillé	27 337 €	Romillé Solidarité	200 €
AMPARO	200 €	Au coin de ma rue	200 €	Semis d'Envies	100 €
Anciens Combattants	150 €	CAP Romillé	200 €	Les Quintelles	184 €

Arc-en-ciel	1 272 €	Les Volontaires	1 844 €	Takacirque	612 €
-------------	---------	-----------------	---------	------------	-------

### Travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes dans les bâtiments scolaires

Les travaux prévus l'an passé dans les bâtiments scolaires n'ont pu avoir lieu en raison du contexte sanitaire. Ils seront réalisés l'été prochain, et complétés par l'aménagement de nouveaux blocs sanitaires et la réparation de la couverture de l'école maternelle. Le maître d'œuvre n'ayant pu finaliser le projet définitif à la date du Conseil municipal, ce dernier donne délégation à la Commission « Enfance-Jeunesse » pour approuver celui-ci.

### Ecole Privée Saint Martin - Attribution d'une subvention pour une classe de découverte

À l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 1 800 € à l'association des parents d'élèves de l'école Saint-Martin, pour un projet de classe de mer prévue en mai prochain pour les CM1 et CM2 de cette école (subvention accordée sous réserve de la réalisation effective du projet sur l'année scolaire en cours).

### Validation du règlement et de la charte de fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le Conseil municipal approuve, par 23 voix pour et 3 voix contre et une abstention un règlement pour le futur CMJ, qui a vocation à définir les modalités de composition et de fonctionnement de cette instance consultative, ainsi qu'une « charte de fonctionnement », sur laquelle seront invités à s'engager les futurs élus.

### Désignation du bâtiment Enfance-Jeunesse de la rue de la Mettrie

Par 23 voix pour et 4 voix contre, le Conseil municipal décide de nommer le bâtiment à usage périscolaire et extrascolaire ouvert depuis la rentrée 2019 au 10 bis rue de la Mettrie : Espace Claire BRETÉCHER.

### Constitution d'un groupe de travail pour la mise en place d'une Maison France-Service à Romillé

La Commune a pour objectif l'ouverture d'un lieu labellisé « France-Service » à Romillé. Un tel équipement, qu'il est envisagé d'installer provisoirement à la maison des associations, doit permettre aux habitants d'un territoire de procéder au plus près de chez eux aux principales démarches administratives du quotidien. Afin d'œuvrer collectivement à la réalisation de ce projet partagé par l'ensemble des membres de l'Assemblée, un groupe de travail est constitué. Il est composé de M. Henri DAUCÉ, Mme Catherine BAUDRIER, Mme Anne SIDRE, Mme Valérie ÉTIENNE, M. Franck CHAUVEL, Mme Marie-Hélène DAUCÉ et Mme Christine ROUSSIN.

### Désignation de la salle d'activités intergénérationnelles de la rue de la Chauvrais

La salle d'activités intergénérationnelles située rue de la Chauvrais avait été désignée, à titre informel, « Maison du Bonheur » à l'initiative d'un précédent Conseil municipal des Jeunes. La Municipalité a souhaité donner un nom plus neutre et consensuel à cet équipement. Après sondage auprès de différents publics intéressés, le Conseil municipal décide, par 19 voix pour et 3 voix contre et 5 abstentions de renommer ce lieu : La Mosaïque.

## DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation de l'Assemblée depuis la séance du 11 janvier dernier. Il s'agit : 1) de la renonciation au droit de préemption urbain dont dispose la Commune sur une dizaine de biens mis en vente, ainsi que la renonciation au droit de préemption sur un fond artisanal de pompes funèbres ; 2) de la conclusion de marchés publics avec : la société Désilles Couverture pour le remplacement des chéneaux de la salle des sports rue René Cutté (11 900 € HT) ; Avec l'entreprise Art Dan pour la maintenance annuelle du nouveau terrain de football synthétique (montant de 1 950 € HT par an sur une durée de 10 ans) ; Avec la société Gastro Hero pour l'achat d'un nouveau réfrigérateur pour le restaurant scolaire (marché d'un montant de 1 263,22 € HT).

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (PRINCIPAUX POINTS A SIGNALER)

♦ **Crise de la Covid-19** : M. le Maire fait savoir qu'un questionnaire a été adressé aux personnes de la commune âgées de 75 ans et plus, afin de connaître leur situation et leurs difficultés éventuelles vis-à-vis de la vaccination. Au total, 163 d'entre elles ont répondu (sur 244 interrogées). Sur ces 163 personnes, 145 ont indiqué qu'elles souhaitent être vaccinées et parmi celles-ci, 115 aimeraient disposer d'une aide pour la prise de rendez-vous et 58 pour se déplacer au centre de vaccination.

♦ **Environnement** : Mme Marie-Hélène DAUCÉ s'étonne des abattages d'arbres récemment réalisés dans la résidence du Grand Clos et le long du circuit pédestre des Néfliers. Concernant la résidence du Grand Clos, M. Laurent BEUCHET précise qu'il s'agissait de chênes morts, lesquels ont dû être coupés pour des raisons de sécurité. Il assure toutefois que des replantations seront faites pour les remplacer. Il indique par contre ne pas être au courant des destructions qui auraient été commises le long du circuit des Néfliers. Il se dit donc preneur d'informations à ce sujet et garantit que des suites seront données s'il s'avérait que des infractions au PLUi étaient constatées. Mme Gwenaëlle LORRET interroge pour sa part à propos de saules partiellement coupés par les services communaux au lieu-dit la Haie Melette. Elle ne comprend pas pourquoi ils n'ont pas été totalement abattus. Mme Catherine DESCAMPS affirme que cela a été un choix, car si les saules n'ont pas particulièrement de valeur économique, ils ne sont pas sans valeur néanmoins (notamment au regard de la biodiversité et du paysage). Aussi, il a été souhaité que d'autres arbres s'installent avant de les éliminer complètement.

♦ **Animations** : Mme Marie-Hélène DAUCÉ veut savoir si une suite a été donnée à la demande de l'association « les solex des tropiques », qui souhaite organiser cette année, comme en 2019, une course de solex dans les rues de Romillé. M. BARDEL lui répond que la Commission ad hoc a décidé de ne pas répondre favorablement à la demande de l'association - qui en a été informée- en raison des problèmes que cette manifestation est susceptible de présenter pour les riverains.